

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 janvier**

Le vingt-sept janvier deux mil seize à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de CREYS MEPIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de CREYS MEPIEU, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Etaient présents :

Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Jean-François **DUBOIS**, David **ARNAUD**, Alain **SUBIT**, René **GIPPET**, Geneviève **HERBEPIN**, Ligia **HODY**, Stéphanie **BATAILLON**, Nadine **MELLET**, Isabelle **MAYEN**, Séverine **POETE**, Jean-Claude **GENGLER**

Excusé : Pierre **VACHER** (procuration donnée à Alain SUBIT)

Date de la convocation : 21 janvier 2016

Secrétaire de séance : Jean-François DUBOIS

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2015.

Jean-François DUBOIS demande au Maire et au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour, les points suivants :

- ✓ Subvention film 2016

REGULARISATION PROPRIETE ONTANAYA MORENO-CHOCANO/Commune

Pour permettre la vente de la propriété de M. et Mme Julien ONTANAYA MORENO CHOCANO, il est nécessaire de procéder à une régularisation du cadastre. En effet, une partie du bâtiment communal empiète sur leur propriété.

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer à ce sujet,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après qu'Isabelle MAYEN ait quitté la salle des délibérations,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'acheter 28 m² à M. et Mme ONTANAYA MORENO-CHOCANO Julien,

FIXE le montant de la vente à 28 € (vingt-huit euros) soit 1 € le m²,

PRECISE que les frais de notaires et de géomètre sont à la charge de la commune

CHARGE M. Le Maire de signer l'acte à intervenir par l'Office Notarial de MORESTEL.

AVENANT N° 4 – BAUX COMMUNAUX

M. le Maire rappelle la délibération n° 2011.04.02 du 5 mai 2011 par laquelle était décidé le renouvellement des baux communaux. M. le Maire informe le conseil que Mme Micheline CHAPELON a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 31 décembre dernier.

M. Sylvain COMTE est intéressé par la location de ce terrain,

Il demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

ATTRIBUE à compter du **25 juin 2016** la parcelle section D n° 529 d'une superficie de 1760 m², à M. Sylvain COMTE.

RAPPELLE que cette parcelle est classée en catégorie 1, avec un loyer de base de 10.07 €.

CONVENTION COMMUNE/ErDF – PARCELLE SECTION 227AB n° 94

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2015.10.07 par laquelle la commune signait un contrat de prêt à usage de la parcelle 227AB n° 94 à l'EARL « Les Jardins d'Arche ».

Pour permettre une meilleure utilisation de la pompe, ErDF envisage l'installation d'un poteau sur la parcelle communale référencée ci-dessus,

A cet effet, la municipalité doit signer une convention de servitudes avec ErDF,
Il donne lecture de la convention et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CHARGE M. Le Maire de signer la convention de servitudes, avec ErDF, relative à l'implantation d'un support pour conducteurs aériens d'électriciens sur la parcelle 227AB n° 94.

RAPPELLE que cette convention est à titre gratuit.

ASSOCIATION ENTRE-TEMPS

M. Le Maire informe le Conseil de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de l'association ENTRE-TEMPS. Cette dernière rencontre des difficultés liées à des problèmes structurels cumulés à la baisse du nombre de prestations, ce qui a entraîné une perte de trésorerie. Il rappelle l'utilisation, par cette association, d'un local communal à Faverges. Une procédure de cession des actifs et de l'activité a été lancée. Seule la société MANDARINE SERVICES a présenté une offre. L'administrateur judiciaire souhaite connaître la position de la municipalité sur une éventuelle reprise, par la société MANDARINE SERVICES, de la convention de mise à disposition du local situé 263, rue de Bois de Solière. Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DONNE son accord pour la reprise de la convention de mise à disposition du local communal situé 263, rue du Bois de Solière par la société MANDARINE SERVICES,

PRECISE que cet accord ne sera effectif qu'à la condition que le repreneur soit conventionné par le Département de l'Isère.

Séverine POETE demande si le fait d'avoir un siège social dans l'Ain permet d'être conventionné par le département. Le Maire lui répond que cela n'a aucune incidence.

Jean-François DUBOIS s'inquiète du sort du personnel. M. Le Maire n'a pas d'information à ce sujet.

ADHESION A L'OFFICE DU TOURISME DE MORESTEL

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2011.04.05 relative à l'adhésion de la commune à l'Office du Tourisme de Morestel,

M. Le Maire demande au Conseil de nommer un nouveau référent,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CONFIRME l'adhésion de la commune à l'Office du Tourisme de Morestel et sa région,

CHARGE M. Le Maire d'effectuer le règlement d'adhésion fixé à 100 € pour l'année 2016,

DÉCIDE d'adhérer à cet organisme les années à venir en fonction de l'évolution des tarifs,

NOMME Ghislaine POZZOBON, référente de la commune auprès de l'Office du Tourisme de Morestel.

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE LA SEMCODA

Suite à la demande de la SEMCODA, M. Le Maire demande au Conseil de désigner trois personnes qui représenteront la commune lors des commissions d'attribution des Logements,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DESIGNE Jean-François DUBOIS, Geneviève HERBEPIN et Jean-Claude GENGLER pour représenter la commune lors des Commissions d'attribution des Logements de la SEMCODA.

LOCATION D'UN LOCAL - 249, rue de Fourvière à CREYS – Convention d'occupation précaire (REYNAUD TP)

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir établir une convention d'occupation précaire au nom de REYNAUD TP, pour le local situé 249, rue de Fourvière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE de louer le local 249, rue de Fourvière à la société REYNAUD TP avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 30 novembre 2017,

FIXE le montant mensuel de location à **80 € H.T**,

CHARGE le Maire d'établir et de signer la convention d'occupation précaire relative à ce local.

Dossier VILCOT – URBANISME

Une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République le 18 septembre 2015, dans le cadre de l'action envisagée à l'encontre de la construction irrégulièrement édifiée par M. VILCOT.

Ce dépôt de plainte simple était une condition préalable au dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile. Le délai de trois mois prévu à l'article 85 du code de procédure pénale étant expiré, et en l'absence de réponse de M. le Procureur sur les suites à donner au courrier, la commune de Creys-Mépieu peut :

- attendre une éventuelle réponse de M. le Procureur de la République ;
- ou procéder directement au dépôt de la plainte avec constitution de partie civile.

Le maire a privilégié la seconde hypothèse. Cette plainte avec constitution de partie civile aura pour effet de mettre en mouvement l'action publique et saisira le juge d'instruction de l'affaire qui, de ce fait sera tenu d'examiner l'affaire alors que la plainte simple pourrait être classée sans plus de recherches.

Le cabinet d'avocats Ernst and Young se charge de la rédaction du courrier, représentera la commune pour la suite de la procédure.

ASTREINTES DENEIGEMENT

M. Le Maire et Philippe FILLIOD proposent de travailler sur la mise en place d'une astreinte « déneigement », suite au départ en retraite d'un employé communal. Un projet de règlement des astreintes va être déposé auprès du comité technique du centre de gestion, pour avis. Une validation par le Conseil du règlement sera ensuite inscrite à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

EMET un avis favorable à cette proposition de mise en place d'astreintes pour le déneigement.

CHARGE M. Le Maire et M. FILLIOD d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette mission.

DENEIGEMENT

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le montant possible alloué à un intervenant, sur le matériel communal en cas d'épisode neigeux important. Isabelle MAYEN demande si les assurances de la commune couvrent ce genre d'intervention, il lui est répondu par l'affirmative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE de fixer à **20 € H.T** de l'heure, le montant versé à un intervenant chargé d'effectuer le déneigement **avec le matériel communal.**

PRECISE que cette intervention sera effectuée sur demande expresse des élus.

RESTAURANT SCOLAIRE

M. Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de travailler sur la municipalisation de la gestion de la cantine et du périscolaire, services aujourd'hui gérés par l'association GAVROCHE. L'objectif est d'être opérationnel dès le mois de septembre prochain. Pour cela, il souhaite responsabiliser un ou deux élus qui seraient en charge de ce dossier et dont la mission serait la mise en place et la gestion de ces services en devenant responsable à terme du secteur jeunesse. Il a rencontré Stéphanie BATAILLON et Séverine POETE, qui sont membres du bureau de l'association GAVROCHE, pour connaître leur sentiment sur ces sujets ainsi que leur positionnement sur la mise en place des services pour travailler concrètement sur le dossier.

Il informe que le travail ne débutera pas concrètement, sur ce dossier, avant la nomination d'un (ou 2) élus responsables.

Il fait part également que le personnel de Gavroche est préoccupé par un éventuel reclassement.

M. Le Maire donne lecture des opérations réalisées dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22) permettant au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

D.P.U

Pas d'exercice du droit de préemption :

227 AC 196-197-198-199 – SCI. SYLVER – rue des Fontaines à Faverges

M. TEDESCO Guiseppe

227 AC 376-377 – M. FELICES – Mme CARPENTIER – 117C Impasse de Montchaut à Faverges

M. BARBUT jean

CONCESSION CIMETIERE

Concession cimetière n° 1 - carré n° 4 – Place n° 5

M. et Mme Stéphane FAURE - Daleigneu

TOUR DE TABLE

Philippe **FILLOD**

- ✓ Rappelle que les tables de la salle des fêtes réceptionnées présentent de nombreux défauts, la facture n'a pas été réglée, la société VEDIF a été contactée et doit intervenir
- ✓ Informe que des coupes de bois se trouvent dans le périmètre de la carrière VICAT. Suite à une rencontre avec la société, il n'est pas possible que les affouagistes pénètrent dans le périmètre sans procéder au respect de certaines règles de sécurité. Un règlement ainsi qu'une autorisation écrite vont être remis prochainement à chaque affouagiste. Le secteur des coupes sera changé l'année prochaine pour éviter ces contraintes.

Rappelle que pour les coupes de bois 2014-2015, 3 retardataires ont évacué leur bois suite à une relance et le dernier doit l'évacuer le week-end prochain, après plusieurs relances. Pour information, M. Marcel CASSON ne pourra plus bénéficier de coupes l'hiver prochain, pour non-respect du règlement.

Jean-François **DUBOIS**

- ✓ Signale que le prochain recensement de la population se déroulera en 2017. Il faut réfléchir aux personnes susceptibles d'accomplir cette mission, sachant que les élus ne peuvent être agent recenseur.
- ✓ Va organiser la visite d'une classe numérique, pour le Conseil, un vendredi matin.
- ✓ Signale que Mme Annie MAILLET va cesser son activité, au sein de la bibliothèque, en 2017.
- ✓ Rappelle qu'une rencontre avec les nouveaux habitants est prévue le vendredi 5 février 2016 à 18 heures.
- ✓ Est dans l'attente de la mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite du seuil de la porte principale d'accès à la salle des fêtes de Creys.
- ✓ Rappelle le projet de tournage d'un court métrage fantastique sur la commune entre le 20 février et le 3 mars prochain. La réalisatrice a besoin de financement et a inscrit son projet sur le site kisskissbankbank, qui met en relation des créateurs de projets et des contributeurs désireux de soutenir des ceux-ci. Il demande au Maire de proposer au Conseil de verser une contribution à ce projet,
M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la proposition de Jean-François DUBOIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 1000 €, à la société de production STORYSCOPE pour participer au financement du court métrage « LUNA ».

Jean-Claude **GENGLER**

- ✓ Informe que la levée des réserves du CHANTEGRIT est programmée pour le 30 janvier
- ✓ Va réaliser un état des lieux de la société FC METAL dès la fin des travaux.

Alain **SUBIT**

- ✓ Signale des voitures garées sur le chemin piétonnier rue du Bois de Solière. Une grosse pierre va être installée pour interdire l'accès.
- ✓ Demande l'installation de grilles aux fenêtres du local de la chasse. Il propose l'achat de la ferraille par la commune et l'installation par les chasseurs.

Ghislaine **POZZOBON**

- ✓ Signale la création d'une nouvelle association sur la commune, DYN'HAMEAUX, qui a pour but d'organiser des manifestations locales. Un représentant de chaque hameau fait partie du bureau de l'association. La première manifestation se déroulera le 14 août 2016, avec une randonnée se déplaçant de four en four et sera ponctuée par un bal en soirée, sur la place de Creys.

Olivier **BONNARD**

- ✓ Informe le Conseil de l'attribution du marché d'amélioration du réseau d'eau potable à la société PERRIOL pour un montant de **99 995.50 € H.T.**
- ✓ Informe le Conseil que la procédure de choix de l'architecte pour la salle polyvalente est en cours

PROCHAINES REUNIONS LES
MERCREDI 2 MARS 2016 à 20 H
JEUDI 31 MARS 2016 à 20 h – Vote du budget